



## Municipalité de Lantier

# AVIS PUBLIC

Il y aura session ordinaire du conseil municipal le 13 janvier 2025 à 19 :00 heures au 118, croissant des Trois-Lacs.

Au cours de cette session, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure :

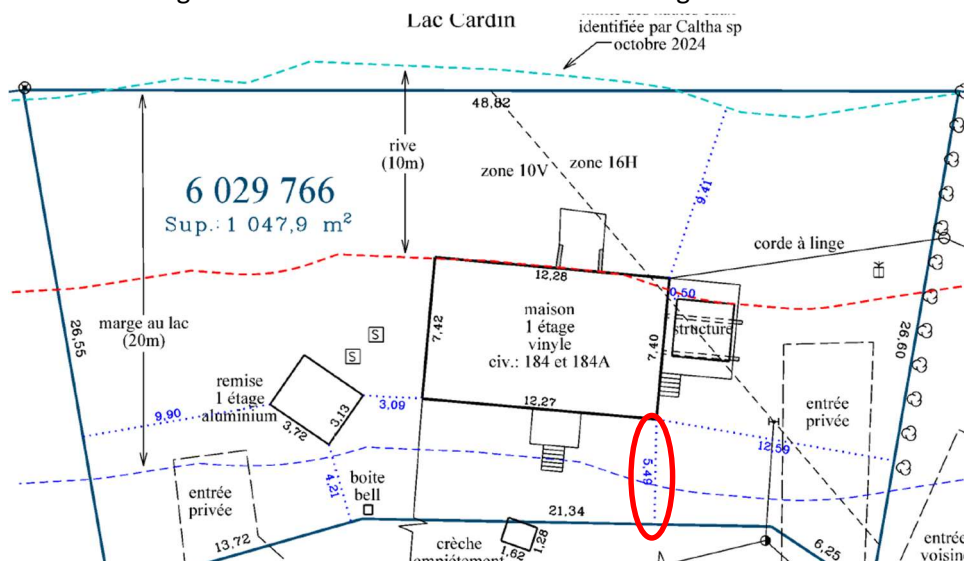
Serge Tremblay  
184 chemin des Épigées  
Lantier, J0T 1V0  
4611-94-4397-0-000-0000  
Lot : 6 029 766 du Cadastre du Québec  
Zone: 10V

### Nature et effets

Construction d'un bâtiment principal avec une marge de recul avant de moins de 6 mètres (article 6.2.1 du règlement de zonage 154-2014).

### Dérogation demandée

Demande de dérogation mineure de 0.51 mètre dans la marge de recul avant.



Veuillez prendre avis que le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure ci-jointe lors de la prochaine séance du conseil municipal qui se tiendra le 13 janvier 2025 à 19:00 heures.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Lantier ce 18 décembre de l'an deux mille vingt-quatre.

Benoit Charbonneau,  
Directeur général et greffier-trésorier